

Les représentants de l'Éducation nationale et du Département des Pyrénées-Atlantiques ont été interpellés hier à Pau sur leurs défaillances dans le contrôle des établissements privés

Gabriel Blaise
g.blaise@sudouest.fr

« Les révélations sur Bétharram et maintenant au sujet d'autres établissements montrent qu'il y a un problème de sécurité des enfants dans l'enseignement privé catholique. Aussi nous interpellons d'une part l'Éducation nationale, qui en principe doit les contrôler, et le Département des Pyrénées-Atlantiques qui finance les collèges : quelles mesures comptent-ils prendre ? » Bernard Pedeboscq, président de la fédération des Délégués départementaux de l'Éducation nationale, explique pourquoi ces représentants des citoyens et usagers

dans l'Éducation ont prononcé hier à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques à Pau une déclaration pour le moins percutante en marge d'une réunion sur les effectifs.

« Inaction et défaillance »

« Comment expliquer qu'une réputation notoire de sévérité n'ait pas posé de questions, que les premières alertes aient été étouffées et leurs auteurs sanctionnés ? [...] Comment se fait-il qu'aucune déclaration, aucune prise de position de ces deux instances n'ait été publiée ? » a demandé le délégué départemental présent, Bernard Colletot, lui-même victime de l'affaire Bétharram dans les années 1960 - sa plainte est en cours de constitution.

QUELS CONTRÔLES ?

Le syndicat enseignant Unsa 64 a également saisi l'occasion de la réunion du conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), hier, pour interroger les autorités sur la problématique du contrôle des établissements privés sous contrat. « Combien d'inspections dans ces établissements sur le respect de ces obligations ? », a interrogé Franck Hialé, le représentant du syndicat. Combien de contrôles financiers sur pièces ou sur place dans ces établissements sur les généreuses aides aux investissements ? Combien de contrôles sur l'utilisation et l'organisation des moyens pédagogiques de ces établissements ? »

Et de pointer « l'inaction et la défaillance » des deux institutions dans le vaste scandale de pédocriminalité (à ce jour plus de 170 plaintes pour des faits allant des années 1950 à 2000).

« Nous mettons en cause pour leurs défaillances l'inspection et le président du Conseil général de

« Comment expliquer qu'une réputation notoire de sévérité n'ait pas posé de questions ? »

l'époque [l'ancien Conseil départemental, NDLR]. On parle des fonctions, pas des personnes », prend soin de préciser Bernard Pedeboscq, qui n'entend « pas rentrer dans la polémique politique », alors qu'un nouvel article de Médiapart a révélé que Notre-Dame-de-Bétharram avait bénéficié de nombreuses subventions dans les années 1990, alors que le Département des Pyrénées-Atlantiques était présidé par un certain François Bayrou.

Des aides sous conditions

Garant de la protection de l'enfance qui fait partie de ses compétences et financeur des collèges du territoire, le Département a annoncé hier, sitôt la réunion terminée, qu'il conditionnait son aide financière à l'établissement, en attendant les résultats de l'inspection qui doit y être menée lundi prochain. « La signature de la convention d'attribution et le versement des aides ne



Le Beau Rameau (le nom de l'ex-institution Notre-Dame-de-Bétharram) a déposé cette année des demandes de subventions d'investissement au Département, notamment pour des remplacements de menuiseries. ARCHIVES DAVID LE DEODIC / SO

pourront intervenir qu'après confirmation du respect des dispositions du contrat d'association par l'Éducation nationale », a confié à l'issue de la réunion Isabelle Lahore, vice-présidente du Département en charge de l'éducation, des collèges et de la vie des collégiens. Concrètement, outre les forfaits scolaires que le Département doit légalement financer pour tous les collèges privés, des subventions facultatives d'aide à l'investissement peuvent être décidées. Le Beau Rameau (le nom de l'ex-institution Notre-Dame-de-Bétharram) a déposé cette année des demandes, « comme de nombreux autres établissements, notamment pour des remplacements de menuiseries », précise l'élue. Le vote de l'assemblée départementale doit avoir lieu le 27 mars. « Si l'inspection acadé-

mique concluait qu'il n'y avait plus de contrat [avec Bétharram], on ne la verserait pas même si elle a été votée », précise le Département, qui avait procédé de la même façon en 2024 pour ses aides à l'Immaculée-Conception, à Pau, suspendant ses aides à l'établissement soupçonné de bafouer la laïcité, avant de les rétablir une fois le contrat d'association validé par l'État après une inspection.

« L'inspection a été annoncée plus d'un mois et demi avant, alors que ce devrait être des contrôles inopinés... », regrette toutefois Bernard Pedeboscq. Sollicitée par « Sud Ouest », la direction académique de l'Éducation nationale dans les Pyrénées-Atlantiques a réorienté vers le rectorat de Bordeaux, qui ne nous avait pas répondu hier dans la soirée.